

***Mémoire du SPGQ à la Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec
(RÉSUMÉ)***

Introduction

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) est particulièrement heureux de participer aux travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Fondé en 1968, le SPGQ compte, à travers le Québec, quelque 15 000 cotisantes et cotisants travaillant dans les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que dans 35 unités hors fonction publique, notamment dans des cégeps.

Depuis sa création, notre syndicat participe activement aux débats qui ont cours au Québec, tant ceux liés aux domaines d'expertise de ses membres qu'à ceux portant sur les grandes questions sociales.

Les États généraux nous donnent l'occasion de nous exprimer sur la question de la langue en tant que fondement de la culture et de l'identité nationale; la langue est aussi l'instrument primordial de la communication, du partage et de la diffusion des idées et des connaissances, en plus de constituer le véhicule essentiel de l'appareil d'État avec la population et les divers interlocuteurs de l'Administration.

Parmi nos membres, plusieurs sont des spécialistes de la langue ; ce sont, par exemple, des linguistes, terminologues, traductrices ou traducteurs, agentes ou agents d'information ainsi que des

agentes ou agents culturels. D'autres encore travaillent quotidiennement dans des domaines liés à la langue : il s'agit de spécialistes en sciences de l'éducation, d'agentes ou agents de recherche et de planification socio-économique, d'agentes ou agents de développement industriel ou de conseillères et conseillers en relations internationales appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à tenir compte de la variable linguistique.

Nous aborderons le sujet sous divers angles : le français comme élément déterminant de culture et d'identité et comme facteur d'intégration de la population immigrante, l'enseignement de la langue, le français comme langue du travail dans les services publics notamment dans un contexte de mondialisation, ainsi que la qualité de la langue, particulièrement dans l'exercice des fonctions de nos membres; nous traiterons aussi de la langue d'affichage et, enfin, des moyens disponibles et mis en œuvre dans l'Administration publique, entre autres, pour favoriser l'arrimage entre le discours et la réalité en matière linguistique.

Les professionnelles et professionnels du SPGQ, quel que soit leur champ d'expertise, doivent posséder une connaissance et une maîtrise du français qui fassent honneur à la langue et à leurs fonctions.

D'ailleurs, la Convention collective de travail des professionnelles et professionnels 1998-2002 contient à cet égard des dispositions précises qui confirment le statut du français, balisent l'utilisation d'autres langues et déterminent les obligations de l'employeur en matière de perfectionnement.

Le SPGQ est conscient des efforts qu'il doit déployer et du rôle exemplaire qui lui incombe en matière linguistique, notamment auprès de ses membres et de ses partenaires.

La situation actuelle du français au Québec : une inquiétude justifiée ou l'expression cyclique d'un psychodrame national ?

Les inquiétudes liées à la santé de la langue française au Québec ont fondamentalement trait à la menace, réelle ou appréhendée, de déséquilibre linguistique lié à la situation démographique au Québec. Selon la lecture et l'interprétation qu'on en fait, les conclusions des récentes enquêtes sur cette situation confortent les opinions de certains et ravivent les inquiétudes des autres.

Le français, langue commune, enjeu fondamental de l'identité québécoise

La langue est d'abord un véhicule de communication, mais elle exerce d'autres fonctions tout aussi primordiales. Elle participe, effectivement, à la conception, à l'élaboration d'une société. Le génie d'une langue diffère selon son essence même et la langue est chevillée au mécanisme de la pensée.

La langue est, en outre, un moyen de création tant artistique que scientifique et technique. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que la société québécoise doit conserver sa langue, le français, puisqu'il s'agit d'un élément constitutif de son identité et qu'elle doit y rallier tous ses citoyens et citoyennes et à plus forte raison les non-francophones.

Pour que des personnes puissent être appelées à partager des valeurs de la culture québécoise aussi fondamentales que la démocratie, la tolérance, la liberté, le civisme et l'égalité des sexes – pour n'en nommer que quelques-unes – et à bâtir une culture commune, elles doivent communiquer. Et pour ce faire, c'est la langue française établie ici depuis plus de quatre cents ans qui prévaut.

Chacun demeure libre de s'exprimer dans la langue de son choix dans toutes ses activités privées, mais le dénominateur commun dans la vie courante publique, ce doit être le français.

La crainte d'entacher la réputation du Québec comme société libérale, respectueuse des droits et libertés doit être prise en compte. Cependant, elle ne doit pas conduire à la peur, à la culpabilité ou à l'hésitation d'affirmer, en tout respect des minorités, les droits collectifs de la majorité francophone.

La voie législative : une patinoire de plus en plus restreinte

Il faut bien se rendre à l'évidence : une loi linguistique ne peut assurer à elle seule le maintien et le développement du français au Québec.

Il appert que toute loi linguistique adoptée au Québec est non seulement subordonnée dès sa conception aux droits individuels et collectifs conférés par la Constitution canadienne et les Chartes, mais destinée à être allègrement torpillée par les tribunaux souvent plus enclins à trancher en faveur des libertés individuelles que des droits collectifs.

Nous souscrivons à la nécessité d'avoir une loi linguistique claire, cohérente et efficace au Québec. Cependant, plutôt que de l'imposer unilatéralement, les Québécois francophones doivent négocier et signer un nouveau pacte avec les nations autochtones, les anglophones, les allophones, les immigrants et les personnes en attente de statut de réfugiés qui ont fait librement le choix de vivre dans l'unique province française du Canada.

Vers un nouveau pacte linguistique

Nous croyons donc que le Québec a acquis la maturité nécessaire pour envisager la question de la langue d'une façon globale et sous l'angle d'un pacte négocié avec l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.

En effet, il nous paraîtrait intéressant de convier les Québécois francophones, anglophones et allophones ainsi que les Autochtones vivant sur le territoire du Québec à participer à l'élaboration d'un pacte linguistique durable, bâti sur le plus large consensus possible. La négociation, dans ce contexte, doit être vue comme antidote à la victimisation, à la culpabilisation injustifiée, d'une part, et à l'escalade des positions extrémistes et provocatrices, d'autre part.

Une véritable adhésion de chacune des parties à ce pacte négocié aurait l'immense avantage de rallier la grande majorité des citoyens du Québec à un consensus authentique et de repousser les

radicaux de chaque camp à une position excentrique sinon extrême, d'où leurs discours trouveraient peu d'échos dans la population.

Le respect et la responsabilisation doivent inspirer l'élaboration de ce pacte de la majorité francophone avec ses minorités et avec elle-même. Ainsi, c'est l'intégration pleine et entière des Québécois et Québécoises anglophones et allophones à la société québécoise, et non leur assimilation, que la majorité francophone doit viser. Par ailleurs, la majorité francophone se doit à elle-même et aux générations futures, d'assurer la pérennité de sa langue et de sa culture dans le contexte que l'on sait.

Un pacte avec la communauté québécoise anglophone...

Nous sommes d'avis que l'insensibilité, la mesquinerie et l'esprit revanchard doivent être proscrits non seulement dans le pacte que la majorité francophone doit conclure avec la minorité anglophone, mais dans tous les actes de la vie quotidienne. En contrepartie, nous croyons que les demandes exagérées et irrecevables, les récriminations injustifiées ainsi que les attitudes provocatrices et calomnieuses des factions extrémistes anglophones doivent être dénoncées par les leaders et les porte-parole de la communauté anglophone.

Ainsi, il est d'ores et déjà acquis dans la Charte de la langue française que le respect de ses droits historiques et de ses institutions doit être assuré à la communauté anglophone ; c'est là une marque de respect et de sensibilité.

... les communautés québécoises allophones

Ni l'État ni la majorité francophone ne peuvent nier aux Québécois allophones et aux francophones le droit de maîtriser l'anglais de manière convenable. Le pacte doit reconnaître ce droit.

Nous faisons le pari que si l'école française livrait la marchandise et assurait à tous, y compris aux Québécois francophones, un niveau de compétence élevé en anglais, l'attrait pour les cégeps anglophones serait considérablement réduit. Dans ces conditions, poursuivre ses études supérieures en

français assurerait aux jeunes Québécois allophones une maîtrise plus grande de la langue française et entraînerait chez eux une intégration beaucoup plus poussée à la culture québécoise.

Le pacte que nous devons conclure avec les communautés allophones doit tenir compte des particularités propres à la vie de migrants de la première génération et des générations subséquentes, de leurs aspirations légitimes, de leurs appréhensions, mais également de l'objectif d'intégration et de participation à la culture québécoise dans son sens large, objectif tout aussi légitime de la part de la société majoritaire.

... les nations autochtones

Nous croyons que l'État québécois doit apporter son soutien non seulement à la conservation, mais au développement des langues autochtones parce qu'elles font partie du patrimoine québécois et du patrimoine mondial. Leur disparition ou leur dévoiement par le français ou l'anglais serait une perte inestimable.

Les jeunes autochtones qui poursuivent des études supérieures en français, notamment au cégep, devraient avoir accès à des mesures de soutien en français langue seconde, afin de favoriser leur réussite.

... et nous-mêmes

La majorité francophone se doit à elle-même l'usage d'un français correct, d'un français fonctionnel, d'un français à tout le moins dépouillé de constructions anglaises dans sa syntaxe, si ce n'est dans son vocabulaire.

Par respect pour eux-mêmes, les Québécois francophones, croyons-nous, doivent entreprendre un vaste examen critique de leur usage du français dans l'ensemble de leurs activités humaines.

La qualité du français du Québec : s'agit-il d'un vrai problème ou préférez-vous une autre question ?

Le français du Québec, qu'on l'aime ou qu'on le renie, est la langue qui reflète le plus fidèlement la culture, le passé et le présent des descendants des premiers Français installés sur ce territoire et qui forment aujourd'hui la composante majoritaire du peuple québécois. C'est la langue à laquelle les Québécois francophones s'identifient, celle des échanges de tous les jours de la naissance à la mort, celle de l'émotion, de l'indignation, du souvenir, la langue des affaires, du commerce, celle de la création, celle qu'ont fait connaître à l'étranger ses dramaturges, ses romanciers, ses chanteurs, ses compositeurs, ses humoristes et même ses vedettes de la télé.

Mais tout se passe comme si nous n'arrivions pas tout à fait à prendre possession de la langue française, celle-là même que nous défendons pourtant avec opiniâtreté.

Pourtant, assumer fièrement et sans quelque honte que ce soit, les particularités, les couleurs et les accents du français parlé et écrit au Québec n'est pas incompatible avec la recherche d'une maîtrise de plus en plus élevée d'un français normatif, standard ou international permettant de communiquer avec efficacité et sans entraves entre nous et avec les francophones du monde entier.

Pour leur part, les entreprises, en tant qu'employeurs, doivent prendre le relais de l'école en usant de leur crédibilité et de leur pouvoir de persuasion pour transmettre un message clair aux étudiants et étudiantes qu'elles s'appêtent à recruter. Elles doivent affirmer hors de tout doute que, loin d'être une plaisanterie, la maîtrise du français est une exigence incontournable sur le marché du travail au Québec.

Nous croyons que l'école, à tous les niveaux d'enseignement, doit résolument favoriser l'apprentissage d'un français correct, normatif, commun à l'ensemble des Québécois et compatible avec le français en usage dans la francophonie, tout en tenant compte du français québécois, de ses particularités, de ses forces autant que de ses faiblesses.

L'enseignement du français au Québec

C'est surtout le faible degré de la maîtrise du français chez les jeunes fréquentant l'école québécoise qui semble causer le plus d'inquiétudes à ceux qui ont traité de la qualité de la langue dans le cadre des travaux de cette Commission.

Le constat est partagé non seulement par une grande partie de la population et par les enseignants et enseignantes, mais aussi par les étudiants et étudiantes eux-mêmes. Parmi ces derniers, plusieurs se sentent floués par le système d'éducation : tôt ou tard confrontés à la nécessité de communiquer efficacement en français, ils découvrent avec stupéfaction que leur faible compétence en langue écrite ne fait pas le poids face aux exigences des études supérieures et des emplois qu'ils seront éventuellement appelés à exercer.

De telles lacunes en disent long quant à la capacité réelle de ces étudiants non seulement de structurer leur pensée, d'articuler leurs idées, d'atteindre un certain niveau de cohérence, mais d'être simplement en mesure de comprendre le sens des textes qu'ils lisent.

Lorsqu'il est question d'un enjeu aussi crucial que la maîtrise du français chez un peuple qui se sent menacé dans sa langue même, on ne saurait tergiverser avec la question de l'enseignement de la langue maternelle. À cet égard, bien que l'État doive jouer un rôle primordial, notre responsabilité est collective.

L'État québécois mettra en jeu sa propre crédibilité en matière de langue tant et aussi longtemps que l'on pourra obtenir un diplôme universitaire au Québec sans maîtriser les bases de sa propre langue.

Depuis une vingtaine d'années, une part importante des étudiants et étudiantes terminant leur secondaire n'ont pas une compétence suffisante en français pour entreprendre des études collégiales. Les cégeps ont dû «s'adapter» aux insuffisances de cette nouvelle clientèle et consentir à enseigner la grammaire. La chose aurait été impensable en 1970.

Apprendre à penser par soi-même, à exercer son discernement, à passer au crible de l'esprit critique la somme colossale d'informations, d'idées, d'opinions, d'influences, de valeurs, d'idéologies explicites ou cachées à laquelle un cerveau humain est exposé au XXI^e siècle requiert aussi du temps pour qui veut devenir et rester un citoyen, une citoyenne libre. Pour cela, la maîtrise de sa propre langue est incontournable.

L'enseignement d'autres langues au Québec

L'enseignement de l'anglais

La prédominance de la langue anglaise dans le processus de mondialisation ne fait aucun doute, qu'on y souscrive ou pas. La maîtrise de cette langue constitue un préalable indispensable pour qui veut participer à part entière aux enjeux planétaires.

Le système d'éducation québécois doit non seulement offrir, mais garantir aux jeunes Québécois francophones et allophones, qu'ils sortiront de l'école avec une maîtrise de la langue anglaise conforme à des exigences de fonctionnalité. Cet engagement, élément central du pacte que nous devons signer avec les Québécois allophones, présente un double avantage : permettre aux Québécois francophones de ne pas demeurer en reste en augmentant leurs compétences en langue anglaise; répondre aux doléances des jeunes Québécois allophones qui boudent le cégep français parce qu'ils le jugent incapable de leur assurer une maîtrise suffisante de l'anglais.

L'apprentissage précoce de l'anglais, une mesure controversée

Nous insistons sur un point essentiel : l'apprentissage précoce de l'anglais, s'il est mis en œuvre malgré toutes les réticences exprimées, devra impérativement s'accompagner d'une approche pédagogique permettant aux enfants de bien faire la différence entre les deux langues afin d'éviter qu'elles ne s'interpénètrent et que ne se crée, chez l'enfant, une confusion qui ne saurait qu'être nocive à la fois à son apprentissage du français et à celui de l'anglais.

S'il doit être mis en œuvre malgré toutes les oppositions qu'il suscite, ce projet d'enseignement précoce de l'anglais devrait, avant d'être généralisé, d'abord s'effectuer sous forme de projet pilote rigoureusement supervisé et suivi d'une évaluation objective de ses effets sur l'apprentissage du français.

L'enseignement d'une troisième langue

Loin de constituer une menace, le taux élevé de trilinguisme chez les Québécois allophones et bientôt, espérons-le, chez les Québécois francophones et anglophones, nous donne une longueur d'avance devant les autres pays d'Amérique. Il peut assurer au Québec une place de choix dans le monde en nous permettant d'établir des contacts privilégiés avec les autres nations dans leur propre langue.

Par ailleurs, l'apprentissage d'une troisième langue, de préférence une langue latine comme l'espagnol, en plus de constituer un rempart contre la prédominance de la langue anglaise et d'en relativiser l'omniprésence dans l'esprit des élèves, pourrait faciliter et consolider l'intégration de la grammaire française chez les enfants francophones et neutraliser chez eux les risques d'interférences entre l'anglais et le français.

Nous sommes en faveur de l'apprentissage d'une deuxième et même d'une troisième langue pour les individus. Toutefois, la modération dans la généralisation de cette exigence est de mise et la mondialisation ne doit pas devenir le prétexte à un laxisme outrancier.

Le français comme intégrateur de la population immigrante

Parler de langue, c'est parler d'équilibre démographique, affirmions-nous en 1992, lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau. Le Québec doit pouvoir compter sur un ensemble de moyens efficaces s'il veut contrôler les effets combinés de l'immigration, de la dénatalité et du pouvoir d'attraction permanent de la langue anglaise. Le Québec doit être en mesure de présenter un visage français aux nouveaux arrivants, disions-nous. Cela est toujours valable en 2001 : pour assurer son avenir, tout en conservant son caractère français, le Québec doit compter sur l'apport de l'immigration.

Les objectifs du gouvernement fédéral de promotion du multiculturalisme et de l'accès au marché du travail avec ou sans la connaissance du français et ceux du gouvernement du Québec valorisant l'intégration des immigrantes et immigrants à la communauté francophone et l'insertion en emploi sont incompatibles et transmettent un double message aux nouvelles et nouveaux arrivants en donnant autant d'importance à l'anglais qu'au français.

Selon les données du document *Une action concertée pour une francisation réussie : Orientations gouvernementales*, 350 000 personnes au Québec sont incapables de s'exprimer en français et 80 % d'entre elles résident dans la région métropolitaine de Montréal.

Le milieu de travail étant un lieu d'intégration important, il importe de joindre les immigrantes et immigrants qui y sont allés directement sans avoir pu bénéficier des cours de français.

Une réforme majeure des services de francisation et d'intégration a été mise en place par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. L'implantation des carrefours d'intégration, l'adaptation des services de francisation au profil et aux besoins des immigrantes et immigrants, l'harmonisation des services d'intégration aux services de l'ensemble des citoyens et l'arrimage plus étroit avec les partenaires sont parmi les moyens retenus. Nous croyons qu'il s'agit de moyens et de mesures essentielles pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil qui doit également apporter sa contribution.

Le français, langue de travail au Québec

Le français dans l'Administration publique

Le français est l'outil premier de communication de l'Administration publique entre ses employées et employés, avec la population et avec ses divers interlocuteurs. À ce titre, l'État a un devoir d'exemplarité, tel que précisé, d'ailleurs, dans le *Le Français langue commune : politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Que ce soit dans les textes ou autres documents y compris ceux diffusés sur support électronique, la qualité

du français doit être irréprochable. Dans ce dernier cas, d'ailleurs, on doit être particulièrement sensible au fait, par exemple, qu'une erreur sur Internet se répercute à l'échelle de la planète.

Cependant, les organismes rattachés à la Charte de la langue française ont subi, dans la foulée des crises budgétaires successives, des réductions draconiennes de leurs ressources humaines et financières. Pour leur part, les ministères et organismes, aux prises avec les mêmes contraintes, ont sabré dans ce qui leur semblait le moins vital par rapport à leur mission première.

Il nous apparaît que les autorités, tant politiques qu'administratives des ministères et organismes, doivent faire preuve non seulement d'une volonté ferme de promouvoir un français de qualité dans les services publics, mais d'une exigence et d'une détermination claires dans l'adoption et la mise en place de mesures concrètes susceptibles d'améliorer et de maintenir la qualité du français dans l'Administration publique. Il en va de la crédibilité même de l'Administration publique qui serait mal vue d'imposer des exigences aux entreprises en matière linguistique, sans faire elle-même figure d'exemple.

Le français dans les entreprises

Le retard dans la certification de bon nombre d'entreprises, les petites entreprises qui échappent au processus de francisation, la mondialisation, l'utilisation de machines et outils en anglais, dont les logiciels, sont sûrement des freins importants à l'atteinte de cet objectif et à l'avancement dans la carrière pour certaines travailleuses et certains travailleurs.

En ce qui concerne les entreprises certifiées, la loi prévoit qu'elles doivent transmettre un rapport triennal à l'Office de la langue française (OLF). Il nous semble important que, tout comme pour le renouvellement d'un permis, les entreprises soient soumises à des exigences rigoureuses et à défaut de les respecter, le retrait du certificat serait possible. Il faut faire en sorte que le certificat de francisation soit vu comme un objet de valeur et de la plus haute importance qu'il faut conserver.

Une étude réalisée par l'OLF démontre que seulement 6 % des comités sont actifs et se réunissent deux fois par année. La représentativité des travailleuses et des travailleurs est également

questionnée. La bonne marche des comités dépend de la volonté des employeurs. Là où elle est présente, les choses se déroulent mieux. Nous croyons important de revoir le rôle et le fonctionnement des comités de francisation et d'y assurer la parité de représentation des travailleuses et des travailleurs.

Comme la langue de travail n'a pas encore acquis le statut recherché pouvant assurer les droits des citoyennes et citoyens et des travailleuses et travailleurs et la pérennité du français, nous croyons que le gouvernement du Québec doit renforcer certaines mesures et en ajouter de nouvelles pour atteindre les objectifs fixés et assurer le rayonnement du français dans les divers milieux de travail. L'affirmation et la promotion du droit pour toutes et tous les citoyens de connaître et d'utiliser le français en milieu de travail est la responsabilité des entreprises. C'est une question sur laquelle devrait se pencher la Commission.

Le français dans l'affichage public au Québec

Nous croyons qu'un consensus s'est dégagé au sein de la population afin d'assurer une paix linguistique. Cependant, il nous apparaît essentiel que le gouvernement s'assure de l'application rigoureuse de la loi en en faisant respecter les règles et en recourant aux sanctions prévues, le cas échéant. Notre position est claire : aucun recul n'est acceptable quant à la nette prédominance du français, pas plus que la négociation à la baisse d'éléments essentiels.

Force est de constater que l'aménagement linguistique du Québec est en partie défavorisé par les politiques et actions du gouvernement fédéral, notamment par la Loi sur les langues officielles qui met sur un pied d'égalité le français et l'anglais. L'affichage public des institutions fédérales échappe à la nette prédominance du français.

Le gouvernement fédéral devrait tenir compte du jugement de la Cour suprême et appliquer le principe approuvé de la nette prédominance du français dans tout l'affichage des institutions fédérales au Québec.

Conclusion

Plus qu'à une résistance défensive du français, c'est à une mobilisation quotidienne, moins éclatante et tapageuse, mais beaucoup plus exigeante que nous sommes conviés non seulement pour assurer la nette prédominance du français dans la vie publique, mais la qualité et l'intégrité du français que nous voulons parler et écrire au Québec.

Se réappropriier sa langue, retrouver le plein usage, les nuances et les subtilités de la langue française, créer de nouveaux mots et en proposer l'usage à la francophonie, conserver les spécificités du parler québécois tout en élaguant progressivement les mots anglais, les anglicismes et les formulations calquées sur l'anglais qui nuisent non seulement à l'efficacité de la communication, mais à l'affirmation de la majorité francophone comme un peuple avec sa mémoire, sa culture et porteur d'un projet de société cohérent et mobilisateur pour des générations à venir : voilà l'un des défis les plus singuliers que doit relever un peuple qui se bat pour garder vivantes sa langue et sa culture.

Mars 2001